

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 06216
Numéro SIREN : 414 818 930
Nom ou dénomination : S & W ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt 148720



20221487202022

DATE DEPOT : 09/11/2022

N° DE DEPOT : 148720

N° GESTION : 1998B06216

N° SIREN : 414818930

DENOMINATION : S & W ASSOCIES

ADRESSE : 65 rue La Boétie 75008 Paris

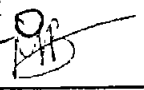
MILLESIME : 2022

S & W ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 65, rue La Boétie, 75008 PARIS
RCS PARIS 414 818 930

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

22 NOV. 2022

Sous le N° :

148720


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 OCTOBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 458 796,53 euros de la manière suivante :

<u>Bénéfice de l'exercice :</u>	458 796,53 euros
➤ A titre de dividendes pour Soit 16 euros par action	400 000,00 euros
➤ Au compte "autres réserves" pour	58 796,53 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2021 :
400 000 euros, soit 12 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :
300 000 euros, soit 12 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Exercice clos le 30/09/2019 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 octobre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Maryse LE GOFF



S & W ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 65, rue La Boétie, 75008 PARIS
RCS PARIS 414 818 930

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

Maryse LE GOFF



- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

Désignation de l'entreprise : <u>S & W ASSOCIES</u>		1 2				
Adresse de l'entreprise <u>65 RUE LA BOETIE 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * <u>4 1 4 8 1 8 9 3 0 0 0 0 7 8</u>			Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le: 31/01/2022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	3 341	AG	3 341		
	Fonds commercial (1) AH	556 960	AI	556 960		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	111 280	AU	69 399	41 881	
	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU	251 746	CV	251 746		
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH	39 740	BI	39 740		
TOTAL (II) BJ		963 067	BK	72 740	890 327	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 502 958	BY	30 765	1 472 193
		Autres créances (3) BZ	143 007	CA	143 007	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	7 040	CE	7 040
Disponibilités CF	842 864		CG	842 864		
Charges constatées d'avance (3)* CH	53 357		CI	53 357		
TOTAL (III) CJ		2 549 227	CK	30 765	2 518 462	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		3 512 294	CA	103 505	3 408 789	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété * : <input type="checkbox"/>		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	319 965			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	50 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	267 039			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	458 797			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	1 595 801		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	614 236			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	28 062			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	504 334			
	Dettes fiscales et sociales	DY	580 158			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	86 198			
Compte réglé	EB					
	TOTAL (IV)	EC	1 812 988			
	Écarts de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 408 789			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 413 818				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	-
	Production vendue	bien * FD	FE	FF	
		services * FG	3 147 696	FH 3 049	FI 3 150 745
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	3 150 745
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	54 294
	Autres produits (1) (11)			FQ	671
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 709 636
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	25 810
	Salaires et traitements *			FY	622 176
	Charges sociales (10)			FZ	268 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	14 400
			- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	1 456
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	563 315
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	49 960
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	51
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	50 011
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7 147
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	7 147
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	42 864
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	606 180

(R.N.V.O.S.) : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	147 383	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 255 722	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 796 925	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	458 797	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(7) bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1.)			HN	
	(8) ter	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	54 294
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
			Concessions, à une réévaluation progressive au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	560 301	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre							
		Dont Composants	L9						
	Constructions	Sur sol d'autrui							
		Dont Composants	M1						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions								
		Dont Composants	M2						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								
		Dont Composants	M3						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	55 097	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	59 295	LC	LD	3 565	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
Avances et acomptes			LK		LL	LM			
TOTAL III			LN	114 392	LO	LP	3 565		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T			
	Autres participations		8U	251 746	8V	8W			
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	39 740	IU	IV			
	TOTAL IV		LQ	291 486	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	966 179	OH	OJ	3 565		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	560 301	IX	560 301	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre							
		Sur sol d'autrui							
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	55 097	MO	55 097
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	6 677	56 184	MT	56 184
		Emballages récupérables et divers *							
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY	NG	6 677	111 280	NH	111 280
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7		OW		
	Autres participations		IO	OX	OY	251 746	OZ	251 746	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	39 740	2G	69 439	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	291 486	2H	321 185	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	6 677	963 067	OL	992 766	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise S & W ASSOCIES Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 341	PF		PG		PH	3 341
TOTAL I		RK	3 341	RM		RN		RO	3 341
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	30 709	QE	6 348	QF		QG	37 056
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 968	QM	8 052	QN	6 677	QO	32 343
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	61 677	QV	14 400	QW	6 677	QX	69 399
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	65 017	UP	14 400	UQ	6 677	UR	72 740

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4	S4	
	Inst. géo., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géo., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	NO	
TOTAL III	NL			NM			NO	NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV	
Total général sans verse	NW			NS + NT + NU		NW - NY	NZ	NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>S & W ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DEMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGO)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A
	Sur comptes clients	6V	6W	6X	6Y
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Z	7A	7B	7C
TOTAL III	7B	7C	7D	7E	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>S & W ASSOCIES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	39 740	UV		39 740		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	36 918		36 918			
	Autres créances clients	UX	1 466 040		1 466 040			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Antérieurement constituée * UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	94 343		94 343		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	43 472		43 472			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 191		5 191			
	Charges constatées d'avance	VS	53 357		53 357			
	TOTAUX		VT	1 739 063	VL	1 699 323	VV	39 740
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	614 236	215 066	399 170			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	504 334	504 334				
Personnel et comptes rattachés		8C	153 620	153 620				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	101 524	101 524				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	320 115	320 115				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 899	4 899				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	28 062	28 062				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	86 198	86 198				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 812 988	VZ	1 413 818	399 170		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 764	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise S & W ASSOCIES		Formulaire déposé au titre de IIR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 31/03/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)							WA	458 797	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses soustractives (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIR)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes 1)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-13° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							17	147 383
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)							XR	534
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 49-I-3 et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MR		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	606 714	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WU	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	500	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur les bénéfices et exonérations	Entreprises nouvelles - Réponse Entreprises en Difficultés (R&D)		K9	Entreprises innovantes (art. 59 bis)		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 59 bis)	
		Zone franche urbaine (ZFU)		OV	Nouveaux investissements immobiliers (art. 206 C)		K3	Zones de revitalisation de l'industrie (ZRI)	
		Zone franche industrielle (ZFI)		PP	Baux d'impôts à l'investissement (art. 59 bis)		1F	Zone franche d'activités de services (art. 59 bis)	
		Baux de location à long terme (art. 59 bis)			Zone de revitalisation rurale (art. 59 bis)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 59 bis)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)							XS	1 093	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	50 553	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	556 161				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	556 161		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	139 563
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>S & W ASSOCIES</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	4 859					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	404 859		Dividendes		ZE	400 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	404 859	Report à nouveau		ZG							
										TOTAL II		ZII	404 859
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	459 370		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									NQ	203 292		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	920 433		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels) ES									ST	126 541		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 709 636		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	18 529		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									YZ	7 281		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YN	25 810			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	651 184		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	296 816		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									OB	622 176		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *				XP	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	556 161	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	171 414	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 2 2 5 9 5 6 3 6 0 0 0 3 3						

SAGE Expert-comptables Janvier 2022

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 51 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1 Mat. de bure. mat. 1	6 677		6 677		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	Description	Signe	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 2)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 3)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)						

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

SAGE Experts-comptables, janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.
 1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à 219 J) ^② ou du CGI ^③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à 219 J) ^④ ou du CGI ^⑤	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

 formulaire obligatoire
 (article 53 A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S & W ASSOCIES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>S & W ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01072021</u> et clos le: <u>30062022</u>		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	10,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 150 745
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 150 745
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	671
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	53 080
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	53 751
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	62 806
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 449 385
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 456
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 513 647
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 690 849
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 690 849
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</small>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 150 745
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	10,00
Période de référence		GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 1
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 2 2
		HR	/ / / /
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</small>			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062022

N° SIRET 4 1 4 8 1 8 9 3 0 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S & W ASSOCIES

ADRESSE (voie) 65 RUE LA BOETIE

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 24934

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination EPS

N° SIREN (si société établie en France) 21596636 % de détention 99.98 Nb de parts ou actions 24934

Adresse : N° 63 Voie RUE LA BOETIE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062022

N° SIRET 41481893000078

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S & W ASSOCIES

ADRESSE (voie) 65 RUE LA BOETIE

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA Dénomination I.F.C.

N° SIREN (si société établie en France) 582141818 % de détention 99,92

Adresse : N° 65 Voie rue la Boetie

Code Postal 75116 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.